

Règlement du jeu concours

« Jeu concours Black Friday Centre Commercial Les Terrasses »

24/11/2023

Article 1 : Organisation du Jeu

La société SC Welsch, Société civile, au capital de 800€, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 422340 828, dont le siège social est domicilié au Centre Commercial Les Terrasses – ZA Les Terrasses de la Sarre, 57400 Sarrebourg, organise un jeu concours le **24-11-2023** de **9h30 à 20h** intitulé « Jeu concours Black Friday Centre commercial Les Terrasses ». (ci-après le « Jeu »)

Article 2 : Objet du Jeu

Ce jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort à l'aveugle sera effectué le **01/12/2023** pour désigner les gagnants.

La participation au jeu « **Jeu concours Black Friday Centre Commercial Les Terrasses** » implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

Désigné ci-après « le Règlement »

Article 3 : Date, durée et annonce du jeu

Le jeu concours « **Jeu concours Black Friday Centre Commercial Les Terrasses** » se déroulera la journée du **24/11/2023** de **9h30 à 20h**.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation, de reporter toute date annoncée ou d'annuler le Jeu.

Le jeu sera annoncé sur les réseaux sociaux du Centre Commercial Les Terrasses (Facebook : <https://www.facebook.com/CentreCommercialLesTerrasses> et Instagram : <https://www.instagram.com/lesterrassessarrebourg/>) le 16/11/2023 et sur le site internet de celui-ci (<https://www.lesterrasses.fr/>.) via un article de blog le 17/11/2023.

Article 4 : Conditions de participation & validité de participation

La participation au jeu s'effectue exclusivement au Centre Commercial Les Terrasses qui se situe à l'adresse suivante : – ZA Les Terrasses de la Sarre, 57400 Sarrebourg
Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques résidant en France majeures ou mineurs, quelle que soit sa nationalité, clientèle du Centre Commercial Les Terrasses.

Ne pourront participer au jeu et bénéficier d'un lot :

- Toute personne ayant collaborée à l'organisation du jeu ainsi, les salariés de l'organisateur, les sous-traitant de l'organisateur, les salariés de ses sociétés affiliées. Ainsi que les membres de leur famille.
- Les personnes qui auront triché.
- Les personnes qui n'auront pas complété dans l'intégralité le formulaire de participation google forms.

Une seule participation par personne est autorisée.

Toute réponse au formulaire google forms qui sera erronée ou comportant une fausse déclaration, incomplet, ou ne respectant pas le présent règlement sera considérée comme nulle et entraînant la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort à l'aveugle.

Pour participer au Jeu, chaque participant doit :

- Scanner un QR code mis en place dans l'enceinte du centre commercial (imprimé et scotché sur la devanture de l'agence de voyage Bentz)
- Remplir les informations de participations (via le lien du QR code qui redirige vers un google forms) qui sont : nom, prénom, mail, numéro de téléphone, code postal et autorisation de réutilisation des données via un google forms.

Un seul lot sera attribué par gagnant

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants du jeu (au total de 3) seront désignés par un tirage au sort à l'aveugle.

Le tirage au sort sera effectué le **01/12/2023**.

Article 6 : Désignation des lots

Les lots mis en jeu pour ce jeu concours sont les suivants : trois cartes cadeaux du Centre Commercial Les Terrasses d'une valeur de 50€ chacune. Le produit « carte cadeau » est propre au Centre Commercial Les Terrasses et uniquement dépensable dans les boutiques du centre commercial les terrasses hormis : Chaussexpo, Cuisinella, le salon de coiffure Franck Provost, Le bar et la pâtisserie Haushalter.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront contactés par téléphone ou par email selon les coordonnées notifiées sur le formulaire de participation google forms.

Si les informations transmises sont incorrectes et que la société organisatrice ne parvient pas à contacter un gagnant, ou si pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas de contacter le gagnant, l'organisateur ne saurait en

aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints. L'organisateur se réserve le droit de refaire un tirage au sort. Ainsi, les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots seront remis en main propre au centre commercial les terrasses par un des organisateurs du jeu. La date et l'heure seront convenues en amont avec le gagnant.

Les gagnants devront répondre dans les 7 jours suivant la première prise de contact. Sans réponse de la part des gagnants une relance sera effectuée par email. Le gagnant aura à nouveau un délai de 7 jours pour répondre. Sans réponse de sa part suite à la relance, la dotation sera considérée comme perdue et sera réattribuée à un nouveau gagnant tiré au sort.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. Les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

A l'issue de la date du **15/12/2023**, les lots non retirés seront remis en jeu via un nouveau tirage au sort.

Article 8 : Données nominatives

Les données recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur : ZA Les Terrasses de la Sarre, 57400 Sarrebourg

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu « Jeu concours Black Friday Centre Commercial Les Terrasses » est de réaliser un tirage au sort, de contacter les gagnants et de remettre les lots, sous réserve que la participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet : l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contaminations par des éventuels virus, les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, transfert d'informations.

L'organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne de potentiels incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du lot attribué.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : ZA Les Terrasses de la Sarre, 57400 Sarrebourg Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu se terminant le **24/11/2023 à 20h**

Article 15 : Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu sur le site internet du centre commercial les terrasses : <https://www.lesterrasses.fr/>